



**Décision modificative n°2 du 23/09/2024  
fixant la composition de la  
commission administrative paritaire régionale Occitanie**

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État ;
- Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié, instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère chargé de l'agriculture ;
- Vu la décision du 2 janvier 2023 portant désignation des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein de la CCPR Occitanie à l'issue des résultats des élections professionnelles 2022 ;
- Vu le procès verbal du bureau de vote électronique de la CCPR-A Occitanie du 8 décembre 2022 ;
- Vu le procès verbal du bureau de vote électronique de la CCPR-B et C Occitanie du 8 décembre 2022 ;
- Vu la décision en date du 6 octobre 2023 ;
- Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est créé auprès du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

d'Occitanie une commission consultative paritaire ayant compétence dans le cadre du titre II de l'arrêté du 10 février 2009 susvisé pour connaître de toutes les questions relevant réglementairement du champ de la CCP, concernant les agents contractuels sur budget des 22 EPLEFPA de la région.

## Article 2

La composition de cette commission est fixée comme suit :

a) Représentants de l'administration :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
1. M. le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant	1. Mme Céline MONIER, Adjointe au Chef du SRFD, site de Montpellier
2. Mme Christèle DROZ-VINCENT, Directrice de l'EPLFPA de Saint-Afrique	2. M. Éric GAILLOCHON, Directeur de l'EPLFPA de Mirande
3. M. Philippe CAPILLON, Directeur de l'EPLFPA de Montpellier-Orb-Hérault	3. M. Frédéric VAVASSEUR, Directeur adjoint CFPPA de l'EPLFPA de Pamiers
4. Mme Sonia FINET, Directrice de l'EPLFPA de Castelnau-le-Lez	4. M. Christophe FRAISSE, Directeur de l'EPLFPA de Cahors
5. M. Laurent BORREIL, Directeur de l'EPLFPA de Pamiers	5. Mme Cécile GUILLEMET, Secrétaire générale, EPLFPA de Montpellier-Orb-Hérault
6. M. Vincent LABART, Directeur de l'EPLFPA de Auch	6. M. Johann BERTHAUD, Directeur de l'EPLFPA de Ondes
7. M. François-Xavier LUGAND, Directeur de l'EPLFPA de Castelnaudary	7. M. Pierre VIRMONT, Directeur de l'EPLFPA de Saint-Gaudens
8. M. Nicolas NOUAIL, Directrice de l'EPLFPA de Carcassonne	8. Mme Isabelle MERCANTI, secrétaire générale, EPLFPA du Tarn-et-Garonne
9. M. Nicolas BASTIÉ, Directeur de l'EPLFPA de Toulouse	9. M. Clément Garchery, secrétaire général, EPLFPA de Saint-Gaudens

b) Représentants du personnel :

Nom de l'organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
<b>COLLEGE NIVEAU DE LA CATEGORIE A</b>		
L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD	1. M. Yvan ACHIR, EPLEFPA de la Lozère, CFA/CFPPA de Marvejols	1. Mme Eva ALCANIZ, EPLEFPA de Nîmes, CFA du Gard
	2. Mme Maelennig MOLHERAT, EPLEFPA de la Lozère, CFA/CFPPA de Marvejols	2. Mme Sandy MOREAU, EPLEFPA de Toulouse
	3. Mme Angélique PASTOR, EPLEFPA de Carcassonne, CFA de l'Aude	3. Mme Aurélie DHIEUX, EPLEFPA de la Lozère, site de La Canourgue
	4. M. François MOULUCOU, EPLEFPA de Toulouse, CFA de Toulouse-Auzeville	4. Mme Valérie ABELANET, EPLEFPA de Perpignan-Roussillon, CFPPA de Rivesaltes
UNSA Fonction publique	5. M. Sébastien NOVI, EPLEFPA de Nîmes, CFA du Gard	5. M. Grégory TUDELA, EPLEFPA de Nîmes, CFA du Gard
<b>COLLEGE NIVEAU DES CATEGORIES B et C</b>		
L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD	1. Mme Béatrice MESSEGUE, EPLEFPA de Auch, CFA du Gers	1. Mme DA SILVA Elodie, EPLEFPA de Carcassonne, CFPPA Pays d'Aude
	2. Mme Marianne LETOURMY, EPLEFPA de Carcassonne, CFA de l'Aude	2. Mme BELONDRADE Laurine, EPLEFPA de Castelnaudary
	3. Mme Christèle CAMPAN, EPLEFPA de Saint-Gaudens	3. Mme Virginie FABRE, EPLEFPA de Carcassonne, CFA de l'Aude
UNSA Fonction publique	4. M. David CLARENNE, EPLEFPA de Perpignan-Roussillon, CFA de Rivesaltes (cat B)	4. Mme Stéphanie LAPEZE, EPLEFPA de Mirande, LPA de Mirande

### Article 3

Cette décision de composition modifie la décision du 6 octobre 2023. et entre en vigueur à compter du 23 septembre 2024.

Il est mis fin au mandat des personnels désignés par la décision modificative n°1 de

composition de la CCPR Occitanie, abrogée à la date du 23/09/2024.

#### Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet de la DRAAF Occitanie.

Fait à Toulouse, le 23 septembre 2024

Le Directeur Régional de l'Alimentation  
de l'Agriculture et de la Forêt



Olivier ROUSSET